

MESURES DE CARTE SCOLAIRE

Rappel des modalités :

Carte scolaire de rentrée 2017 :

- demander au minimum 5 postes vacants de même nature (*) s'ils existent dans un rayon de 25 km sans qu'ils soient nécessairement portés en tête de liste.

Carte scolaire de rentrée 2018 :

- solliciter en vœu n°1 le maintien dans l'école sur un poste de même nature (*), s'il existe,
- demander au minimum 5 postes vacants de même nature (*), s'ils existent, dans un rayon de 25 km sans qu'ils soient nécessairement portés en tête de liste.

Si les enseignants remplissent ces conditions, ils seront prioritaires sur tous les postes de même nature, vacants ou susceptibles d'être vacants, dans un rayon de 25 km.

Cas particuliers :

Fermeture d'un poste de ZIL.

- solliciter en vœu n°1 le maintien dans l'école sur un poste ZIL s'il existe (cas des écoles où plusieurs postes ZIL sont implantés),
- demander, s'ils existent, au minimum 5 postes de ZIL vacants dans leur circonscription et dans un rayon de 25 km, sans qu'ils soient nécessairement portés en tête de liste.

Si les enseignants remplissent ces conditions, ils seront prioritaires sur tous les postes ZIL vacants ou susceptibles d'être vacants dans un rayon de 25 km autour de leur école et bénéficieront également d'une priorité moindre sur tous les postes d'adjoints vacants ou susceptibles d'être vacants dans un rayon de 25 km.

Fermeture d'un poste de Brigade départementale.

- solliciter en vœu n°1 le maintien sur un poste de brigade départementale dans leur école de rattachement,

Si les enseignants remplissent cette condition, ils seront prioritaires sur tous les postes de brigade du département vacants ou susceptibles d'être vacants et bénéficieront également d'une priorité moindre sur tous les postes d'adjoints vacants ou susceptibles d'être vacants dans un rayon de 25 km.

Fermeture d'un poste de BDFC.

✈ solliciter en vœu n°1 le maintien sur un poste de BDFC dans leur école de rattachement,

Si les enseignants remplissent cette condition, ils seront prioritaires sur tous les postes de BDFC du département vacants ou susceptibles d'être vacants et bénéficieront également d'une priorité moindre sur tous les postes d'adjoints vacants ou susceptibles d'être vacants dans un rayon de 25 km.

(*) Sont considérés comme postes de même nature :

- 1) Adjoint – chargé d'école – décharge totale de direction d'école – poste plus de maîtres que de classes
- 2) BD
- 3) BDFC
- 4) BD ASH
- 5) ZIL
- 6) ASH (selon option)
- 7) Direction (même groupe de décharge)
- 8) IMF - PEMF